Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_08-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N° DEL2026_03_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EVENNO Charline
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 3 avril 2026
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée de membres à voix délibérative qui sont issus du conseil municipal ; que le principe de pluralisme politique s'applique à sa composition, reflétant la diversité des tendances au sein de l'assemblée,

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée, outre son président, de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; qu'il est procédé,

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_08-DE

selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Considérant que les deux listes ont été présentées :

Liste présentée par Madame Aurélie RIO :

Titulaires :

- Patrice GOT
- Patrick LE PICHON
- Robert POTEL
- Patrick LEROY

Suppléants :

- Damien TASSE
- Emmanuel MURZEAU
- Christiane CHATELAIN
- Marjorie LE BARON-RACHEL

Liste présentée par Monsieur Mickaël LE GLOANIC :

Titulaire :

- Yvonnick GUEHENNEC

Suppléant :

- Bruno RICHARD

Voix obtenues par la liste de Madame Aurélie RIO : 22, soit 3 membres élus à la représentation proportionnelle et un membre élu au plus fort reste.

Voix obtenues par la liste de Monsieur Mickaël LE GLOANIC : 7, soit un membre élu à la proportionnelle.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_08-DE

2026/

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE :

- **ELIT MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, POUR LA DUREE DU MANDAT, LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS,**

Fonction	Nom - Prénom
Président	Aurélie RIO
Membres titulaires	Patrice GOT
	Patrick LE PICHON
	Robert POTEL
	Patrick LEROY
	Yvonnick GUEHENNEC
Membres suppléants	Damien TASSÉ
	Emmanuel MURZEAU
	Christiane CHATELAIN
	Marjorie LE BARON-RACHEL
	Bruno RICHARD

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :